

Document d'appui : Budget réalisé 2016 en comparaison du budget prévisionnel 2016 voté lors de l'AG de mars 2016.

Le bilan de l'association s'élève au 31/12/2016 à **185 996 €** (261 326 € en 2015).

Les comptes d'exploitation 2016 font apparaître un **résultat déficitaire de 49 710 euros sur un budget total 585 604 €**

Ce déficit représente environ 8,5 % du budget global.

Pour rappel :

En 2015, le résultat était de + 59 268 € sur un budget global de 482 651 €

En 2014, le résultat était de - 22 548 € sur un budget global de 583 663 €.

En 2013, le résultat était de - 4 167 € sur un budget global de 588 457 €.

Explication du résultat :

Les effets des mesures prises en 2014 (deux licenciements pour motif économique) ont pu être constatés sur 2015, avec une exploitation qui redevient positive. **L'équilibre de l'exploitation de la FEDELIMA se confirme sur 2016.**

Néanmoins, le résultat 2016 de la FEDELIMA, montre un budget annuel à hauteur de **585 604 €** pour un résultat déficitaire de - 49 710 €.

Mais ce résultat déficitaire n'est pas directement lié à la mise en œuvre du projet et des activités de la FEDELIMA.

Il résulte de la dépréciation des capitaux propres de la société ICOOP, dont la FEDELIMA est sociétaire majoritaire et qui porte la plateforme en ligne GIMIC, outil d'observation, de recueil de données et de statistiques.

Depuis plusieurs années l'outil GIMIC est opérationnel, de nombreux réseaux nationaux, régionaux ou encore des conseils départementaux l'utilisent chaque année pour leurs travaux d'observation. Depuis trois ans également, de nouvelles structures rejoignent chaque année les utilisateurs de GIMIC, montrant les potentialités de l'outil.

Ainsi l'intérêt pour GIMIC et sa pertinence par rapport aux besoins des acteurs qui l'utilisent est manifeste.

Mais les utilisateurs de GIMIC étant pour la plupart des associations culturelles relevant de l'intérêt général, la tarification appliquée prend en compte leurs réalités et possibilités économiques, et propose des abonnements annuels pour l'usage de GIMIC qui vont de 1 200 € à 3 000 €.

Ces produits d'exploitation liés à l'usage de GIMIC permettent de couvrir les frais d'exploitation d'ICOOP (maintenance informatique et hébergement, expertise comptable et juridique) mais pas de dégager de telles marges que ça permettrait de compenser les besoins en amortissements.

Ainsi la société ICOOP n'est pas en capacité économique de générer des plus-values telles qu'elles puissent compenser les amortissements de création de l'outil GIMIC et perd ainsi de la valeur jusqu'à la fin de l'amortissement prévu en 2018.

Cette dépréciation se répercute dans les comptes des sociétaires, au pourcentage du nombre de parts détenues par les sociétaires (cf. détails fin du rapport financier page 5).

1 – ANALYSE DES CHARGES 2016

A. LES CHARGES DE STRUCTURE :

- ↓ Les **charges de prestation de services** (3 044 €) sont moins élevées que celles inscrites au budget prévisionnel (15 000 €) : en effet, la comptabilité, effectuée en prestation externe en 2015, a été salariée sur une mission en CDD en 2016.
- ↓ La diminution du montant **des adhésions** payées par la FEDELIMA (~3 000 € / 4 500 €) et inscrites en charges de structures, ne signifie pas que la FEDELIMA a réellement diminué ses adhésions à des réseaux et fédérations en 2016. Elle est due à une répartition analytique de certaines adhésions directement liées à des chantiers qui sont donc imputées sur d'autres lignes budgétaires.

B. LES CHARGES LIEES A L'ACTIVITE:

• Vie associative et fédérale :

↑ Le réalisé global de cette partie (57 035 €) pour 2016 est supérieur aux prévisions du prévisionnel de près de 25 000 €

Cela s'explique par le fait que la FEDELIMA a pris en charge directement certains frais d'organisation de RAFFUT ! 2016 et, à la différence des autres années, elle a réglé directement les repas aux traiteurs, la trésorerie de notre adhérent accueillant ne le permettant pas.

Néanmoins, cette augmentation est à compenser par la refacturation des repas qui a été faite ensuite aux adhérents pour 12 112 € (cf. colonne produits / produits propres).

- **Accompagnement des adhérents** : Le réalisé est légèrement inférieur au prévisionnel

- **Observation et études** :

↓ Le budget réalisé n'atteint qu'un peu moins de la moitié des prévisions (~ 10 000 € réalisé sur 25 000 € au prévisionnel). Cela est dû au décalage de la publication de l'étude « *emploi permanent dans les lieux de musiques actuelles* » qui sera réalisée sur le premier semestre 2017. De la même façon, la mise en œuvre de l'étude sur la « *fonction de la programmation* » a également été reportée à 2017.

- **Europe et international** :

↓ On observe une légère baisse sur le budget réalisé relatif aux « **projets européens en cours** ». En effet, nous avons défendu auprès du ministère de la Culture / DGCA - bureau des affaires européennes, un programme de mobilités des acteurs français des musiques actuelles sur différents temps de colloques, tables-rondes et formation en Europe. Ce projet n'a finalement pas été soutenu par la DGCA en 2016. Nous avons donc limité ces actions à notre contribution à différentes tables-rondes lors du congrès international des lieux de musiques actuelles organisé en amont du festival Primavera à Barcelone en juin 2016.

- **Activités artistiques et culturelles des lieux** :

↓ Le différentiel entre le prévisionnel (18 500 €) et réalisé (1 878 €) est de 16 622 €. Il vient essentiellement du décalage de mise en œuvre de deux chantiers. L'extension au national de l'étude pratiques en amateur qui a commencé en 2017 et de même pour le chantier sur les usages et pratiques du numérique.

- **Territoire et environnement professionnel** :

= Le budget réalisé est globalement conforme au prévisionnel.

Nous avons augmenté légèrement notre présence sur différents temps et colloques nationaux (BIS de Nantes, ...)

- **Structuration des lieux** :

↓ Très légère baisse par rapport au prévisionnel (- 5 000 € sur 67 000 € inscrits au budget prévisionnel).

C. LES CHARGES DE PERSONNEL :

↓ De façon globale, cette ligne budgétaire est moins élevée que les prévisions 2016, d'environ 13 000 €. En effet, cet écart s'explique par la variation entre la masse salariale prévisionnelle qui incluait le poste de chargée de vie associative sur douze mois et la masse salariale réelle qui ne le prend en compte que sur 7 mois (fin du poste en juillet 2016 dans le cadre d'un licenciement pour motif personnel).

D. AUTRES CHARGES :

Cette année deux lignes concernant le poste « autres charges » impactent particulièrement notre résultat 2016 :

- La ligne « **dotation aux provisions pour risques et charges** » : des risques ont été provisionnés suite à un contrôle URSSAF qui a eu lieu fin décembre 2016, ainsi que pour une requête prudhomme contre la FEDELIMA.
- La ligne « **dotation aux provisions pour dépréciation d'éléments financiers qui correspond** » aux incidences de la dépréciation d'ICOOP sur la FEDELIMA.

2 – ANALYSE DES PRODUITS 2016

A _ LES PRODUITS PROPRES :

- **Cotisations :**

= Elles sont très légèrement supérieures au prévisionnel (+ 4 000 € pour 144 adhérents)

- **Prestations – Formations :**

↓ L'activité de la FEDELIMA ne relevant pas de prestations de services, cette ligne budgétaire est toujours très relative et d'une hauteur très faible par rapport au budget de la fédération. En 2016, elle est concernée par une action de formation en direction de bénévoles dirigeants.

- **Produits divers de gestion :**

↑ L'augmentation de cette ligne par rapport au prévisionnel (+ 4 400 €) est due aux différentes refacturations de frais qui ne peuvent être estimées très précisément au moment du vote du budget prévisionnel. En 2016, elles ont été plus élevées que prévues et sont essentiellement dépendantes des sollicitations que nous avons au cours de l'année sur lesquelles nous sommes amenés à refacturer des frais.

B _ LES PARTENARIATS :

- **Partenariats :**

Le ministère de la Culture / DGCA – délégation musique a finalement levé le gel de 8 % qu'il avait appliqué en début d'année et a ainsi maintenu l'intégralité de son soutien inscrit dans la CPO 2017-2019, à hauteur de 200 000 €.

Le ministère de la Culture / DGCA - Bureau de l'action européenne et internationale (BAEI) n'a pas soutenu le projet déposé à hauteur de 20 000 € qui visait à favoriser les temps de formation et de rencontres entre acteurs français des musiques actuelles et acteurs européens.

CNV : convention triennale 2015-2017 à hauteur de 70 000 euros.

JEUNESSE _DJEPVA et FDVA : Poursuite du partenariat, soutien aux hauteurs du prévisionnel.

EUROPE : pas de financements spécifiques en 2016 sur les programmes européens en cours.

SOCIETES CIVILES : la SACEM

Poursuite du partenariat, soutien aux hauteurs du prévisionnel.

B _ AIDE A L'EMPLOI ET FORMATION :

Poste FONJEP : Poste en convention triennale 2014-2016, aide annuelle à hauteur de 7 263 €

3 – LE BILAN 2016

Les capitaux propres sont portés à 50 412 € en 2016 en intégrant le résultat de -49 711 €

En 2015 : 100 123 €

En 2014 : 40 854 €

En 2013 : 63 402 €

La situation de la trésorerie s'est améliorée, par différents facteurs :

- Le résultat positif de 2015
- Une maîtrise des charges d'exploitation
- Un facteur structurel : obtention d'un prêt à taux zéro du FONDES 44 (France Active) de 30 000 euros remboursable sur 3 ans.
- Un versement de 60 000 euros en décembre 2015 correspondant à un appel à projet du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour des dépenses qui vont s'étaler sur 2016.

De ce fait, nos disponibilités s'élèvent au 31/12/2015 à 67 216 €.

Néanmoins, il reste un effort à faire pour dégager un réel fond de roulement.

Total Actif = 108 334 € contre 50 412 € (100 123 - 49711) en capitaux propres, sous réserve de l'affectation du résultat en report à nouveau auxquels s'ajoutent 23 000 € de prêt en cours du FONDES 44.

Evolution du bilan au regard de la situation d'ICOOP :

Petit rappel historique :

En 2013, les actionnaires de la société ICOOP ont décidé de procéder à une opération de contraction du capital et de recapitalisation autrement appelée « coup d'accordéon ».

Ainsi la valeur de l'action de la société était passée de 59,50€ à 16,38€ engendrant ainsi en 2014 une perte des immobilisations financières de l'association de 47 093€.

En 2015, la FEDELIMA a procédé à une recapitalisation de la société ICOOP en transformant ses apports en compte courant en immobilisation financière. Cette recapitalisation est d'un montant de 159 394€, portant ainsi le montant des immobilisations financières à 179 077€.

Cette opération a clôt le processus de recapitalisation de la société, plaçant notre Fédération comme actionnaire majoritaire à hauteur de 88,9% des parts.

Cela a normalisé notre situation par rapport à notre « filiale » ICOOP.

2016 :

En 2016, la FEDELIMA a dû supporter la charge de 73 498 € liée à la dépréciation d'ICOOP (ratio entre la baisse des capitaux propres proportionnellement au nombre de parts détenues), ce qui a généré le résultat déficitaire de - 49 710 € pour la fédération.

A ce jour :

Le capital social est fixé à la somme de 199 394 euros (31.12.2015)

Les sociétaires d'ICOOP sont :

- la FEDELIMA pour 10 823 parts

- la FFEC – Fédération française des écoles de cirques pour 420 parts
- ORAMA ID pour 780 parts
- Société Deuxième à gauche (1^{er} développeurs de GIMIC, Société qui a aujourd’hui déposé le bilan) pour 150 parts

5 – LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

En conclusion, je vous demande d’approuver :

- les comptes de l’exercice 2016 et d’affecter le résultat en report à nouveau.

A Grenoble, le 15 mars 2017

François Jolivet, Trésorier.